Écoquartier : des ateliers d'échange en novembre

La concertation de la Zone d'aménagement concertée (Zac) du futur écoquartier du Vallat se poursuit. Dans le cadre de ce projet des ateliers publics sont organisés le 23 novembre, à partir de 18h, dans la salle des fêtes.

Le dessein du futur écoquartier a cette vocation louable de rallier le centre ancien aux périphéries par des voies douces. "*Il est une vision moderne de l'urbanisme*", rappelle le maire, Fabrice Poussardin. Son essence même est d'avoir été pensée en concertation avec les Meyrarguais, par le choix d'une Zone d'aménagement concertée (Zac) favorisant la participation des citoyens.

Ce projet s'inscrit dans la perspective d'une conception durable, adaptée aux changements climatiques, avec des bâtiments économes en énergie et considérant la maîtrise des ressources, des déchets... Les intentions urbaines sont soumises à la concertation. Cette procédure prend davantage de temps mais *"c'est un choix de la municipalité qui permet d'impliquer les Meyrarguais dans ce projet résolument paysager"*, précise en substance Sandra Thomann, adjointe à l'urbanisme.

> *« Ce projet se doit de réussir une véritable greffe urbaine et de créer un îlot de vie. »*
>
> Fabrice Poussardin
> maire de Meyrargues

Une nouvelle étape avec l'appel à projet

Le projet d'écoquartier du Vallat est sur le point de franchir une nouvelle étape. Le dossier de réalisation de la ZAC a été approuvé en conseil municipal et en conseil métropolitain en début d'année 2023. Le temps est maintenant dévolu à porter une réflexion sur l'appel à projet qui permettra de sélectionner l'équipe lauréate. Le projet comporte en effet une partie "espaces publics" réalisée par la Société publique locale d'aménagement (SPLA) et une partie construction qui sera soumise à un appel à projet.

L'appel à projet

Pour lancer l'appel à projet, il est nécessaire de définir les orientations du projet mais aussi sa programmation avec une série de prescriptions architecturales urbaines, paysagères et environnementales. Tous ces éléments vont constituer le Cahier des prescriptions architecturales, urbanistiques, paysagères et environnementales (CPAUPE). Il s'agit d'une étape importante pour donner de la qualité au projet. Ainsi tous les grands principes et détails doivent être pensés. Cela concerne la qualité de la construction des logements, en termes de consommation d'énergie, de protection solaire, d'orientation et d'accès à un extérieur (terrasse ou petit jardinet en rez-de-chaussée). Il s'agit également de définir précisément les limites entre espaces publics et espaces privés, de prévoir l'utilisation de matériaux issus de ressources locales, de choisir des essences végétales adaptées au climat...

> *« Il est nécessaire de définir les orientations du projet et sa programmation avec les prescriptions architecturales urbaines, paysagères et environnementales. »*

Participez aux ateliers d'échange le 23 novembre

Une rencontre, sous la forme d'ateliers et d'échanges, est proposée le 23 novembre, afin de présenter le projet d'aménagement notamment des espaces publics. Les citoyens sont invités à venir y participer.
Ces ateliers seront organisés autour de différents thèmes afin de recueillir et de recenser les avis, les besoins, et les idées des participants. Ainsi les idées exprimées permettront d'affiner et d'enrichir le Cahier des prescriptions architecturales, urbanistiques, paysagères et environnementales (CPAUPE), en cours d'élaboration, et auquel les représentants du Comité environnement et développement de l'éco-citoyenneté (Cedec) ont participé.

→ Ateliers d'échanges jeudi 23 novembre de 18h à 20h, dans la salle des fêtes. Venez donner votre avis et participez au projet.

LES ÉTAPES POUR ACCOMPAGNER CE PROJET DANS UNE DÉMARCHE DE LABELLISATION "ÉCOQUARTIER"

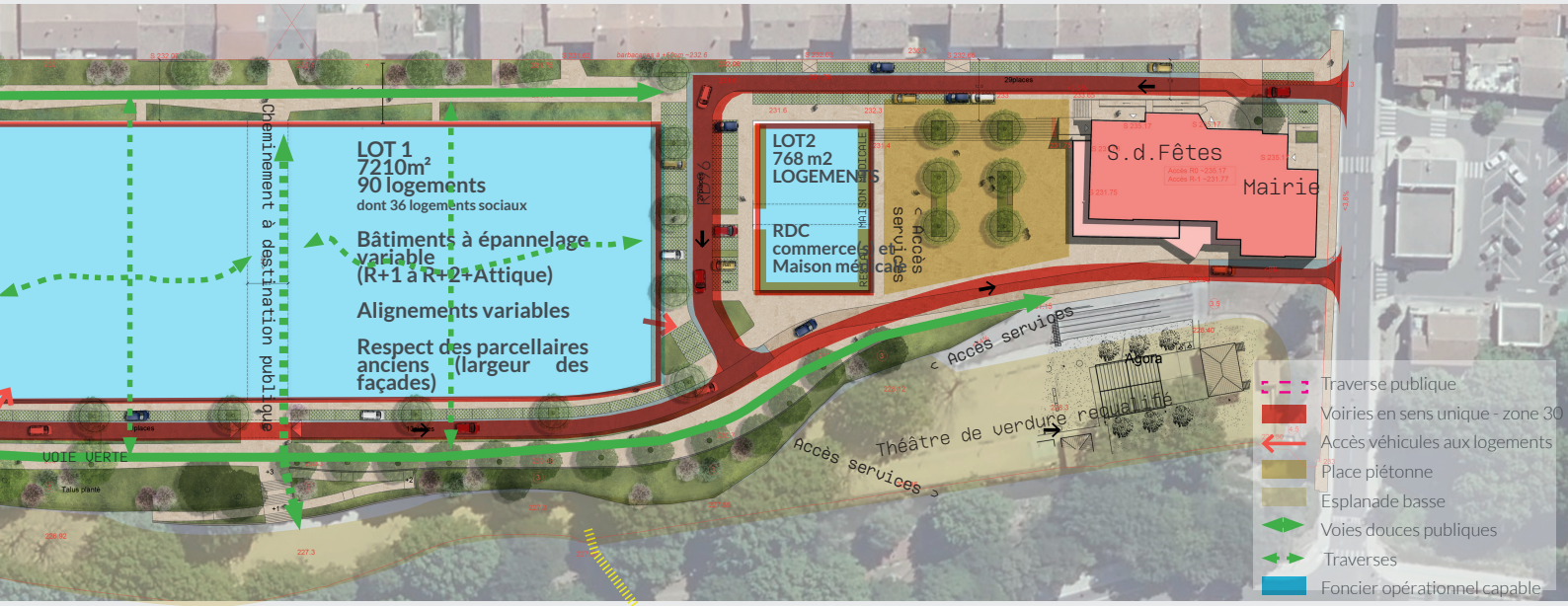

La Société publique locale d'aménagement (SPLA) réalisera dans un premier temps les espaces publics.
Ces travaux devraient démarrer fin 2024, en coordination avec les travaux du centre de secours (lire page 11).
Une place de vie sera aménagée (au niveau de l'actuel parking de la mairie), avec des aménagements paysagers. Des voies vertes enserreront les bâtis et permettront de relier le centre ancien à la RD96. Une voie de circulation des véhicules, en sens unique, sera aménagée et des stationnements seront créés en sous-sol des bâtiments.
Il s'agit de *"concevoir un projet en proposant une démarche urbaine et architecturale qui définisse le paysage de demain avec un respect de l'environnement et en accueillant des modes de vie adaptés,"* souligne Sandra Thomann.

« Il s'agit de proposer une démarche urbaine et architecturale qui définisse le paysage de demain avec un respect de l'environnement. »

SANDRA THOMANN
ADJOINTE À L'URBANISME

Ce projet porté par la municipalité en partenariat avec la Métropole Aix-Marseille-Provence, se doit de réussir une greffe urbaine cohérente et une articulation avec le centre-ville par des voies douces.
L'appel à projet, quant à lui, doit aussi être lancé courant 2024, pour retenir des équipes d'aménageurs et sélectionner un candidat. En parallèle, une assistance à maîtrise d'ouvrage a été missionnée par la Métropole pour accompagner ce projet communal dans la démarche de labellisation "écoquartier".

LA COMPOSITION DE L'ÉCOQUARTIER DANS LES GRANDES LIGNES

Pour rappel en termes de programmation globale, le projet vise une mixité des programmes de logements avec 90 logements maximum (R+1 et R+2) et des stationnements en souterrain pour les résidants. L'appel à projet portera sur deux lots : un lot d'environ 7000m² pour la construction exclusive de logements, l'autre lot de 800m² comportera quelques logements, en étage, des commerces et une maison médicale au rez-de-chaussée.